

ANNEXE 2 bis

**DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT
 DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

Pour les quantités d'électricité livrées à partir du 1^{er} janvier 2016

A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence

Article 266 *quinquies* C du code des douanes

**À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité
 au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures**

AU COURS DU TRIMESTRE :

ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	Adresse : <input type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input type="text"/>
B	Représentant : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	(si le redevable n'est pas établi en France) Adresse : <input type="text"/>

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	<input type="text"/>

LIQUIDATION DE LA TAXE							
D	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées pendant le trimestre MWh ***						
E	Quantités exemptées/ exonérées * MWh ***						
F	<table border="1" style="width:100%"> <thead> <tr> <th>Taxation à taux réduit *</th> <th>Quantités (MWh ***)</th> <th>Montants (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td align="center"><input type="text"/></td> <td align="center"><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Taxation à taux réduit *	Quantités (MWh ***)	Montants (€)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taxation à taux réduit *	Quantités (MWh ***)	Montants (€)					
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>					
G	<table border="1" style="width:100%"> <thead> <tr> <th>Taxation à taux plein</th> <th>Quantités (MWh)</th> <th>Montants (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E et F Taux : 22,50 €/MWh</td> <td align="center"><input type="text"/></td> <td align="center"><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Taxation à taux plein	Quantités (MWh)	Montants (€)	Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E et F Taux : 22,50 €/MWh	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taxation à taux plein	Quantités (MWh)	Montants (€)					
Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E et F Taux : 22,50 €/MWh	<input type="text"/>	<input type="text"/>					

RÉGULARISATION AU TITRE DU TRIMESTRE					
H	Montant supplémentaire à acquitter ** €				
I	<table border="1" style="width:100%"> <tr> <td>TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)</td> <td> Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche. </td> </tr> <tr> <td align="right">€</td> <td></td> </tr> </table>	TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.	€	
TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.				
€					

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT	
J	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Fait à : <input type="text"/> Signature Le : <input type="text"/>

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
		Date de réception :	
Virement	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :		N° :
Chèque postal			Montant pris en compte en € :
Mandat			
Autre moyen de paiement			

* Le détail des quantités livrées exemptées, exonérées et taxées à taux réduit est à reporter sur l'annexe à la présente déclaration trimestrielle d'acquiescement (feuillet 2/2).

** Le montant supplémentaire à acquiescement figure dans le bilan de régularisation, établi sur le feuillet 2 du présent Cerfa. Il correspond, le cas échéant, à la différence entre le montant dû au titre du trimestre, et la somme des montants acquiescés mensuellement.

(***) Trois chiffres après la virgule.



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfianceDouane>

ANNEXE 2 bis

Feuille 2 sur 2

REDEVABLE	
Nom raison sociale du redevable :	BREN :
Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :	
Adresse :	
Représentant (si le redevable n'est pas établi en France) :	BREN :
Adresse :	

ANNEXE A LA DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TICFE

article 266 quinquies C du code des douanes

à compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE

TRIMESTRE

ANNEE

	Electricité exonérée, exemptée ou en franchise							Electricité taxée à tarif réduit										Calcul de la régularisation							
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	T	U	V	W	X	Y	
	Quantités totales d'électricité livrées et facturées (MWh)**	Réduction chimique Electrolyse Procédés Métallurgiques (MWh)**	Electricité > 50% du coût de fabrication (MWh)**	Fabrication de produits minéraux non métalliques (MWh)**	Production de produits énergétiques (MWh)**	Production d'électricité (MWh)**	Compensation des pertes réseau (MWh)**	Total des quantités non taxées (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 2 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 7,5 €/MWh (MWh)**	IHEI tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposés à risque de fuite de carbone tarif 1 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposés à risque de fuite de carbone tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposés à risque de fuite de carbone tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Transports par train, tramway, câble, métro, autobus hybride électrique et trolleybus tarif 0,5 €/MWh	Centres de stockage de données numériques avec consommation >= 1 kWh par euro de la VA, pour les quantités excédant 1 GWh par an (MWh)**	Exploitants d'aéroports ouverts à la circulation aérienne, dont la consommation d'électricité est > 222 MWh par euro de VA tarif 7,5 €/MWh (MWh)**	Navires stationnés à quai dans les ports et engins tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Total taxation à tarif réduit (€)	Taxation à tarif plein tarif 22,50 €/MWh	TICFE due (hors TVA incidente) (€)	TICFE versée mensuellement (hors TVA incidente) (€)	Différence* (€)	
								Somme des colonnes B à G												Somme des colonnes I à T	A... - (P + U)	U + V		W - X	
Quantités M1 (MWh)																									
Montant M1 (€)								0																	
Quantités M2 (MWh)																									
Montant M2 (€)								0																	
Quantités M3 (MWh)																									
Montant M3 (€)								0																	
TOTAL Quantités																									
TOTAL Montants								0																	

ND : les tarifs de la TICFE sont fixés au 6 de l'article 266 quinquies C du code des douanes.

ANNEXE 2 bis

La TICFE est arrondie à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,5 est comptée pour 1.

intensive IIEI = Installation industrielle électro-intensive / IHEI = Installation hyperélectro-

L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :
 - vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
 - vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
 - vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationscontantecboudane>